

Questions au Feuilleton

On prévoit le maintien du niveau actuel d'effectif.

* Nota 1

La diminution du niveau d'effectif entre 1976 et 1977 et jusqu'à maintenant provient d'une modification apportée au mode de calcul du nombre de recrues de l'infanterie; ils faisaient autrefois partie des effectifs régimentaires (comptés comme fantassins) et font maintenant partie des effectifs en formation élémentaire (BTL).

LES BANQUES À CHARTE—L'INDEXATION DES PENSIONS

Question n° 252—**M. Herbert:**

Le ministre des Finances, ou l'inspecteur général des banques agissant en son nom, a-t-il, depuis le 22 mai 1979, discuté avec les banques de l'indexation annuelle des pensions ou de la période ouvrant droit à la quote-part patronale?

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Le gouvernement n'a pas pour politique de suggérer ou d'imposer des conditions relatives aux régimes privés de pension autres que celles prévues par la loi sur les normes des prestations de pension. Toutefois, l'inspecteur général des banques discute régulièrement l'état des fonds de pension des banques avec ces dernières au cours de l'administration de son mandat. On m'informe que les banques à charte continuent de suivre les pratiques déjà mentionnées qui consistent à verser des paiements supplémentaires à leurs plus vieux retraités; les augmentations du coût de la vie étant le principal facteur dans la détermination du supplément.

CONSTRUCTION DE DÉFENSE (1951) LIMITÉE—DÉFENSE NATIONALE

Question n° 310—**M. Herbert:**

Au cours de chacune des cinq dernières années, la Construction de Défense (1951) Limitée a-t-elle effectué des travaux pour un ministère ou un organisme autre que le ministère de la Défense nationale et, le cas échéant, quelle était la valeur des travaux et qui les a autorisés?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Construction de Défense (1951) Limitée n'a pas effectué de travaux de construction pour un ministère ou un organisme autre que le ministère de la Défense nationale dans les cinq dernières années.

CONSTRUCTION DE DÉFENSE (1951) LIMITÉE—LA CLÔTURE DES SOUMISSIONS

Question n° 311—**M. Herbert:**

1. Des 680 appels d'offres présentés par le siège social de Construction de Défense (1951) Limitée, pour l'année financière 1978-1979, combien ont suscité a) une offre, b) deux offres?

2. Quelle a été la valeur totale des appels d'offres qui n'ont suscité qu'une offre?

3. Pour combien d'appels d'offres qui n'ont suscité que deux offres, la différence entre les deux offres était-elle a) plus de 20 p. 100 supérieure à celle du plus bas soumissionnaire, b) supérieure à \$50,000?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale):

- | | |
|-------------------|-----|
| 1. a) | 53 |
| b) | 105 |
| 2. \$5,339,336.16 | |
| 3. a) | 38 |
| b) | 10 |

CONSTRUCTION DE DÉFENSE (1951) LIMITÉE—LES CONTRATS DE RÉNOVATION

Question n° 312—**M. Herbert:**

En 1978-1979, quelle a été la valeur totale des contrats de réparation et d'entretien (rénovation) accordés par Construction de Défense (1951) Limitée?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): En 1978-1979, la valeur totale des contrats de réparation et d'entretien (rénovation) s'élevait à \$40,286,430.

AGRICULTURE—LA PUBLICATION D'UN DOCUMENT

Question n° 314—**M. Herbert:**

1. Le ministère de l'Agriculture a-t-il publié un document intitulé «A Revision of the Gymnusiini and Deinopsini of the World—Coleoptera: Staphylinidae, Aleocharinae» (Monographie n° 25)?

2. Le document a-t-il été publié en anglais seulement et, le cas échéant, quand et pourquoi la version française n'a-t-elle pas été publiée en même temps?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): 1. Oui.

2. Oui, le 15 octobre. Cette monographie n'est parue qu'en anglais parce que la complexité du sujet à caractère hautement scientifique rendait la traduction presque impossible. Nous ne disposons d'aucun scientifique capable de traduire cette publication. En raison de leur haute technicité, certains documents scientifiques visant un public restreint (telle la monographie n° 25) ne paraissent habituellement que dans la langue de l'auteur.

[Français]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

● (1620)

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

L'INDUSTRIE

LES MISES À PIED DANS L'INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), je demande l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 26 du Règlement afin de discuter d'une question importante qu'il convient d'étudier sans délai, soit la crise qui règne actuellement dans l'industrie canadienne de l'automobile, comme en témoigne la mise à pied de 25,000 travailleurs; l'annonce hier, par la société General Motors du Canada, de nouvelles mises à pied; l'annulation, annoncée aujourd'hui par la société Chrysler, du projet de construction d'une nouvelle usine de moteurs V-6; l'impasse dans les négociations avec Chrysler Canada quant aux projets d'avenir de cette société, et le refus du gouvernement du Canada de chercher à renégocier officiellement le pacte de l'automobile avec les États-Unis pour que le Canada obtienne une juste part des investissements, des emplois et des activités de recherche et de développement.